

Séance ordinaire du 9 septembre 2019



2019-09
176

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 9 septembre 2019 à 20h05.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noël Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Évènements

- Exposition d'oeuvres d'art, dimanche le 29 sept. de 13:00 à 17:00, dans le stationnement du bureau de poste à La Guadeloupe
- Murale à La Guadeloupe

Activités

- Vente de pommes annuelle, 14 septembre au profit du hockey mineur
- L'école de patin et le patinage de vitesse débiteront à l'ouverture de la glace, info sur le site de la municipalité...
- Tournoi d'hockey NAPBM du 24 au 26 janvier 2020, catégories Atome A et Pee wee A

- Cours de danse Passion d'Or, début mardi le 10 sept. à 18:00, à l'aréna La Guadeloupe
- Cours de Karaté début mardi le 10 septembre à 18h30 (débutants) et 19h30 (avancés), à l'école St-Louis
- Formations technos offertes par Alphare (tablette ou téléphone intelligent), inscription avant le 14 septembre 418-459-3342 pst 224
- Cerveau actif «maintien des activités intellectuelles» à partir du 23 sept. de 13h30 à 16h, au bureau municipal La Guadeloupe, inscription 418-228-5541 pst 6308
- Période d'inscription pour le Corps de cadets 2680 de la Haute-Beauce, tu as entre 12 et 18 ans...
- Samedi dernier le 7 septembre la bibliothèque soulignait son 10e anniversaire ! Lors de cet évènement, les bénévoles ont annoncé la vente de sacs de la bibliothèque au coût de 2\$ chaque. Énorme merci aux bénévoles, une équipe dynamique !

Autres

- L'ABBS est à la recherche de bénévoles pour la livraison de la popote roulante sur le territoire de La Guadeloupe et de St-Évariste, 418-228-0007
- Clinique sans rendez-vous le 12 septembre, les 10-17-24 octobre et le 1er novembre 2019, 418-459-3441 pst 0
- Journées gratuites à l'Écocentre les 13 et 14 septembre 2019, pour les résidents de La Guadeloupe

Voisins

- St-Évariste :
 - Cours de natation session automne 2019, inscription 418-459-6488, début des cours le 23 septembre
 - Ranch Gagnon, début des Rodéos automne 2019, les 5-12-19 et 26 octobre
- Courcelles :
 - Week-end acéricole et forestier, les 14 et 15 septembre à l'aréna de Courcelles

2019-09
177

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 04.01 - Séance ordinaire du 12 août 2019
 - 04.02 - Séance extraordinaire du 26 août 2019
- 05 - CORRESPONDANCE
 - 05.01 - Bordereau de correspondances
- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
 - 06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en août 2019 et des engagements du mois
 - 07.03 - Embauche Chef aux opérations (directeur) SSI Haute-Beauce
 - 07.04 - Embauche permanente pompier volontaire
 - 07.05 - Activité de prévention SSI Halloween
 - 07.06 - Acquisition d'une pompe portative - SSI Haute-Beauce
- 08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - 08.01 - Réunion du comité des travaux publics
 - 08.02 - résultats ouverture soumission # 08-2019 -vente tracteur à gazon et camionnette Chevrolet
 - 08.03 - Adjudication de l'appel d'offres 2019-08 (entretien électrique)

- 08.04 - FIMEAU**
- 09 - LOISIRS-TOURISME**
 - 09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture**
 - 09.02 - Embauche préposé à l'entretien des bâtiments, équipements, terrains et installations**
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme**
 - 10.02 - Demande au programme de revitalisation, mutation**
 - 10.03 - Vente terrain 8e rue Est**
 - 10.04 - Soutien au projet participatif avec les villes membres de la FVRQ**
- 11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 11.01 - Réunion du comité des finances**
 - 11.02 - Comptes du mois d'août 2019 et engagements financiers du mois suivant**
 - 11.03 - Dons et commandites**
 - 11.04 - Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 881 500 \$**
 - 11.05 - Refinancement par l'émission de billets**
 - 11.06 - Représentant à la cour municipale**
 - 11.07 - Renouvellement assurance 2019-2020**
- 12 - LÉGISLATION**
- 13 - DIVERS**
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2019-09
178**

04.01 - Séance ordinaire du 12 août 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2019-09
179**

04.02 - Séance extraordinaire du 26 août 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, session de septembre 2019.

5.01.01 - Informations

- Grenville - demande de soutien dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon contre la municipalité de Grenville
- Hydro Québec - HQ et les municipalités, des collaborations gagnantes
- MRC Beauce-Sartigan - adoption du règlement modifiant le SADR afin de redéfinir les limites du périmètre urbain de Saint-Georges
- MTQ-ASSNAT confirmation aide financière dans le Programme d'aide à la voirie locale - Volets PPA
- Village-relais - bulletin août 2019

5.01.02 - Invitations

- Village-relais - Invitation au 5 à 7 en amont du Congrès de la FQM le 25 septembre. Rencontre avec les représentants d'Anekdoté
- Centre Femmes de Beauce - invitation dans le cadre du 40e anniversaire à un spectacle intimiste. Le 2 octobre à la salle l'Entrecours du Cégep Beauce-Appalaches. 25\$/billet.

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage récupéré par Services Sanitaires Denis Fortier inc

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois d'août 2019 est de:

Compost	15.18 T.M. /5 semaines;
Déchets industriels et commerciaux:	40.17 T.M. /5 semaines;
Déchets résidentiels:	22.47 T.M. /5 semaines;
Matériaux secs mélangés:	19.42 T.M. /5 semaines;
Recyclage industriel et commercial:	14.90 T.M. /5 semaines;
Recyclage résidentiel:	15.23 T.M. /5 semaines;

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité est de 600 tonnes métriques pour l'année 2019, soit une moyenne de 50 T.M. par mois. Le tonnage d'enfouissement pour le mois d'août est de 62.64 tonnes métriques.

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-09
180

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue le 3 juillet 2019.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 3 juillet dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2019-09
181 07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en août 2019 et des engagements du mois**

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois d'août 2019 pour un montant de 14 332.64 \$
- les engagements du mois de septembre 2019 reliés au service d'incendie, au montant de 10 430 \$

Adoptée unanimement.

**2019-09
182 07.03 - Embauche Chef aux opérations (directeur) SSI Haute-Beauce**

Attendu l'affichage de poste de Chef aux opérations (directeur) du SSI de la Haute-Beauce afin de remplacer M. Bruno Couture;

Attendu la formation d'un comité de sélection, formé de conseillers, représentants les quatre (4) municipalités membres et siégeant sur le comité intermunicipal incendie;

Attendu le processus d'analyse des candidatures, les entrevues des candidats et la recommandation du comité de sélection;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu:

De suivre la recommandation du comité de sélection et de nommer M. Michaël Busque Chef aux opérations (directeur) du SSI de la Haute-Beauce:

- Date d'entrée en fonction le 15 septembre 2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-09
183 07.04 - Embauche permanente pompier volontaire**

Attendu l'évaluation positive de Christopher Drouin, pompier volontaire, suite à sa période de probation de 6 mois, et la recommandation du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu de procéder à l'embauche permanente de M. Christopher Drouin en tant que pompier volontaire du SSI de la Haute-Beauce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09
184

07.05 - Activité de prévention SSI Halloween

Attendu qu'il est spécifié dans la police d'assurance de la municipalité gestionnaire du SSI de la Haute-Beauce que les activités non urgentes sont couvertes, sous réserve d'une autorisation écrite émanant de l'autorité compétente:

Attendu l'activité prévue lors de la journée d'Halloween:

- circuler dans les rues avec les camions du service afin de faire la sécurité
- distribution de friandises aux enfants

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'autoriser le service incendie de la Haute-Beauce à :

- effectuer l'activité bénévole de prévention ci-haut mentionnée
- utiliser les véhicules du SSI de la Haute-Beauce, sur le territoire du SSI, afin d'assurer la sécurité des enfants qui circuleront dans les rues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-09
185

07.06 - Acquisition d'une pompe portative - SSI Haute-Beauce

Attendu la recommandation déposée par le comité intermunicipal du service incendie de la Haute-Beauce (CSI);

- Acquisition d'une pompe portative d'une valeur de plus ou moins 16 000\$, étant donné que les pompes actuelles ne sont pas fonctionnelles sur les bornes sèches des municipalités desservies
- Reporter l'achat des appareils respiratoires et des faciaux afin d'utiliser ce budget d'immobilisation pour l'acquisition de la pompe

Attendu que les arguments du CSI sont les suivants:

- Les pompes actuelles ne sont pas assez puissantes lorsque le camion citerne doit être rempli via une borne sèche
- Dans plusieurs endroits à La Guadeloupe le réseau n'est pas bouclé, donc une pompe comme celle-ci peut être nécessaire pour combattre un incendie
- Lorsque les bornes fontaines sont de couleur jaune, les piscines doivent être déployées. Une pompe portative est alors utilisée pour faire un transfert de piscine
- La pompe pourrait être utilisée lors des inondations
- La pompe pourrait servir d'alimentation supplémentaire, advenant un incendie majeur

Attendu que la municipalité La Guadeloupe réfute les arguments du CSI :

- n'a aucune borne sèche sur son territoire
- les pompes actuelles du service répondent amplement aux besoins du service incendie sur le territoire de la municipalité (bornes fontaines de couleur jaune, utilisation des piscines, inondation)
- qu'advenant un incendie majeur, l'entraide serait appelée même si nous possédons une telle pompe

Attendu que le protocole est ambigu et que la présente situation est un cas d'exception:

- Article 7: Chaque municipalité participante **demeure responsable de l'entretien de son système d'aqueduc, de ses systèmes**

d'approvisionnement d'eau, de ses réserves et des voies d'accès à celle-ci;

- Article 8: Les dépenses en immobilisations suivantes seront réparties aux pourcentages déterminés: les équipements mobiles (**pompes**, tuyaux, éclairage) Les pourcentages déterminés pour 2019 sont : La Guadeloupe 41.32%, St-Évariste 28.38%, St-Hilaire 6.98%, Courcelles 23.32%

Attendu que la municipalité La Guadeloupe reconnaît l'importance de cette pompe pour les municipalités du Service desservies par des bornes sèches afin de répondre efficacement aux situations d'urgence et ainsi éviter, en certaines situations, de demander de l'entraide ou de se connecter sur le réseau d'aqueduc de La Guadeloupe;

Attendu que les représentants de la municipalité La Guadeloupe ont offerts au comité incendie de payer un pourcentage moindre de cette pompe que celui inscrit au protocole (41.32%), même si elle n'est pas nécessaire sur son territoire vu l'absence de borne sèche, et que cette offre a été refusée par le comité;

En conséquence

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'informer les municipalités membres du SSI Haute-Beauce que la municipalité La Guadeloupe

- Admet que la pompe est nécessaire au SSI de la Haute-Beauce afin de répondre efficacement dans les secteurs desservis par des bornes sèches
- Réfute les arguments du comité expliquant que cette pompe est nécessaire sur le territoire de La Guadeloupe
- Refuse la modification du budget d'opération et l'acquisition de la pompe portative aux pourcentages de paiement inscrits au protocole

Adoptée à l'unanimité des conseillers

08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le comité des travaux publics n'a pas tenu de séance de travail en août 2019.

**2019-09
186**

08.02 - résultats ouverture soumission # 08-2019 -vente tracteur à gazon et camionnette Chevrolet

Attendu l'appel d'offres lancé par la municipalité pour la vente des équipements suivants:

- Item # 1 - tracteur à gazon Club Cadet 2004
- Item # 2 - Camionnette Chevrolet 2001

Attendu le résultat d'ouverture de soumission joint à la présente;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'adjuger:

- l'item # 1 à M. Maurice Dubord
- l'item # 2 à M. Robert Plante

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-09
187**

08.03 - Adjudication de l'appel d'offres 2019-08 (entretien électrique)

Attendu l'appel d'offres lancé par la municipalité La Guadeloupe concernant l'entretien électrique de ses bâtiments et équipements;

Attendu que cet appel d'offres était divisé en trois projets et que les soumissionnaires avaient le choix de déposer sur un seul ou plusieurs projets;

Attendu le rapport de soumission déposé par la direction générale devant ce conseil;

Attendu que cette adjudication confirme des contrats, pour chacun des projets, pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'adjuger les projets d'entretien électrique de la municipalité aux plus bas soumissionnaires;

- Projet 1: Entretien du système d'éclairage public
 - 117767 Canada Ltée (RCM Électrique 80\$/ luminaire)
- Projet 2: Entretien électrique des bâtiments
 - 9168-9349 Qc inc. (X-Energie) au taux de 72\$/ heure
- Projet 3: Entretien des systèmes électriques et interventions d'urgence
 - 9168-9349 Qc inc. (X-Energie) au taux de 72\$/ heure

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-09
188**

08.04 - FIMEAU

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter;

Attendu que la municipalité confirme que les travaux seront réalisés et complétés selon les modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Attendu que la municipalité confirme qu'elle accepte d'assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toutes les directives de changements;

Attendu que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu :

- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière
- d'accepter l'offre de service de WSP
- d'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale, à signer les documents requis

Adoptée à l'unanimité des conseillers

09 - LOISIRS-TOURISME

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le comité des loisirs et de la culture n'a pas tenu de séance de travail en août 2019.

La directrice générale dépose le rapport mensuel des activités d'août 2019, préparé par la directrice des loisirs.

**2019-09
189**

09.02 - Embauche préposé à l'entretien des bâtiments, équipements, terrains et installations

Attendu la vacance du poste de préposé à l'entretien des bâtiments, équipements et installations reçue depuis le 26 juillet 2019;

Attendu que l'affichage de poste pour l'engagement d'un préposé a été publié, à l'interne et à l'externe, en date du 6 août 2019;

Attendu les candidatures reçues et les entrevues tenues en présence des conseillers :

- Mme Suzanne Veilleux
- M. Réal Rodrigue

Attendu la recommandation du comité de sélection;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu de procéder à l'embauche de M. Daniel Painchaud, au poste de préposé à l'entretien des bâtiments, équipements, terrains et installations:

- la date d'entrée en fonction est fixée au 2019-09-10
- la rémunération du salarié et ses conditions de travail sont fixées par la convention collective

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**2019-09
190**

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion suivante du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 27 août 2019

Adoptée unanimement.

**2019-09
191**

10.02 - Demande au programme de revitalisation, mutation

Attendu les six (6) demandes au programme de revitalisation, catégorie remboursement de droits de mutation, déposées à la présente;

- Mme Marise Robert et M. Clermont Deblois pour l'acquisition de la résidence sise au 603, 6e rue Est et dont l'année de construction est 1930. Droit de mutation de 215.50\$
- Mme Nancy Pageau et M. Patrick Desjardins pour l'acquisition de la résidence sise au 619, 6e rue Est et dont l'année de construction est 1940. Droit de mutation de 945.50\$
- Messieurs Louis Dionne et Charles-Édouard Toulouse pour l'acquisition de la résidence sise au 620, 6e rue Est et dont l'année de construction est 1880. Droit de mutation de 445.50\$
- Mme Audrey Chartier et M. William Létourneau pour l'acquisition de la résidence sise au 325, 11e rue Ouest et dont l'année de construction est 1956.. Droit de mutation de 1 135.26\$
- 9247-8650 Québec inc (Michel Jacques) pour l'acquisition de la résidence sise au 565 13e Avenue et dont l'année de construction est 1950. La résidence est évaluée à 88% résidentielle est 12% commerciale. Droit de mutation de 2614\$ à 88% (remboursement de 2300.32\$)

- Daniel Lafleur pour l'acquisition de 50% de la résidence sise au 590 13e Avenue et dont l'année de construction est 1930. Droit de mutation de 175.00\$

Attendu que les demandes répondent aux exigences du programme;

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu d'accepter les demandes et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer les déboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-09
192**

10.03 - Vente terrain 8e rue Est

Attendu que la municipalité est propriétaire du lot 6 223 719 longeant la 8e Rue Est;

Attendu l'offre de Bureau Design Massé, représenté par M. Mathieu Massé, pour acquérir une superficie de 6 558 m2 (70 589 p2), laquelle offre est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu d'accepter l'offre de M. Massé aux conditions suivantes:

- Prix de vente : 0.40\$ / p2
- Frais de notaire et d'arpenteur à la charge de l'acheteur
- De procéder devant le notaire choisi par l'acheteur
- M. Massé devra débiter la construction du nouveau bâtiment sur ce terrain avant le 1er septembre 2020. Autrement la municipalité rachètera le terrain aux conditions ici mentionnées
- D'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale et M. Carl Boilard, maire à signer les documents légaux

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-09
193**

10.04 - Soutien au projet participatif avec les villes membres de la FVRQ

Attendu qu'Anekdoté est une société technologique québécoise dans le secteur des plateformes numériques et que sa mission se veut de créer un rapprochement entre des individus et l'environnement à la fois physique et virtuel qui les entoure par le biais d'une pédagogie historique, sociale, culturelle et communautaire;

Attendu que cette mission s'inscrit dans un processus de création d'emplois de haute qualité, ainsi que d'un apport au développement économique du secteur numérique et touristique au Québec;

Attendu que l'introduction de la plateforme numérique Anekdoté à grande échelle sur le marché québécois laisse présager une création importante d'emplois permanents et bien rémunérés afin de colliger, corriger, traduire, entrer les informations de contenus sur la plateforme;

Attendu que la technologie brevetée d'Anekdoté à la fois informe et divertit ses usagers et qu'elle a pour but de dispenser de l'information à caractère historique, culturel et communautaire à l'égard de noms de rues, parcs, monuments et lieux historiques et également de lieux en général tout en englobant des fonctionnalités de géolocalisation, le tout de façon auditive;

Attendu que les villes et municipalités membres de la Fédération des Villages-relais bénéficieront énormément d'un apport au développement économique du secteur numérique et touristique dans leurs territoires respectifs;

Attendu que l'introduction de la plateforme numérique d'Anekdote aura comme effet, entre autres, la création d'un degré important de rétention prolongé des passants et des touristes dans les villages membres de la Fédération et, par conséquent, bénéficiera aux commerçants des villages membres;

Attendu que la plateforme numérique d'Anekdote permettra d'éliminer graduellement les écriteaux explicatifs et les pamphlets, ce qui constituera une évolution positive pour l'environnement;

Attendu que la plateforme numérique d'Anekdote contribuera énormément à faire connaître les spécificités des villages membres pour les rendre attrayants et distinctifs et qu'elle aidera également à faire connaître l'histoire des villages membres qui est peu ou pas connue;

Attendu que la Fédération des Villages-Relais est un excellent véhicule pour permettre à ses membres d'introduire cette technologie d'avant-garde, ce qui constituera une plus-value à la désignation de membres des Villages-Relais;

Attendu qu'au niveau social et culturel, la plateforme est un outil unique de conservation et de promotion des faits historiques, culturels, des attraits et des événements qui ont sculpté les collectivités du monde grâce, entre autres, à la possibilité de la narration audio dans toutes les langues;

Attendu que la plateforme Anekdote s'avère également un outil pédagogique tout aussi unique qui favorise le transfert de connaissance en alliant le numérique et l'humain;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu:

- que le conseil municipal de La Guadeloupe demande à la Fédération des Villages-Relais de reconnaître la plateforme Anekdote et de prendre entente avec la direction des parcs routiers pour que les municipalités membres de la fédération puissent bénéficier de tarifs de groupe pour mettre en application la plateforme Anekdote dans notre village
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités membres de la Fédération des Villages-Relais

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

11.01 - Réunion du comité des finances

Le comité des finances n'a pas tenu de séance de travail en août 2019.

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

**2019-09
194**

11.02 - Comptes du mois d'août 2019 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu que les comptes du mois d'août 2019 au montant total de 320 750.92 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes payés:	70 376.52 \$
Comptes à payer:	172 542.85 \$
Salaires nets versés:	51 117.71 \$
Remises d'employeur:	26 713.84 \$
Total	320 750.92 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de septembre 2019 pour un montant total de 111 450.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

2019-09 195 11.03 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé immédiatement.

- Corporation de développement communautaire de Beauce-Etchemin
 - Contribution volontaire: Gratuité de salle pour deux sessions de cours

Adoptée unanimement.

2019-09 196 11.04 - Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 881 500 \$

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Village de La Guadeloupe souhaite emprunter par billets pour un montant total de 881 500 \$ qui sera réalisé le 16 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
335-2003	212 700 \$
365-2006	62 700 \$
405-2009	338 700 \$
447-2012	89 100 \$
451-2013	178 300 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 365-2006, 405-2009, 447-2012 et 451-2013, le Village de La Guadeloupe souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	99 500 \$	
2021	102 100 \$	
2022	104 900 \$	
2023	107 800 \$	
2024	110 600 \$	à payer en 2024
2024	356 600 \$	à renouveler

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 365-2006, 405-2009, 447-2012 et 451-2013 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-09
197**

11.05 - Refinancement par l'émission de billets

Date d'ouverture:	09 septembre 2019	Nombre de soumissions:	3
Heure d'ouverture:	14h	Échéance moyenne:	3 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture:	Min. des Finances Qc	Taux coupon d'intérêt moyen:	2,7127 %
Montant:	881 500 \$	Date d'émission:	16 septembre 2019

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 septembre 2019, au montant de 881 500 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

99 500 \$	2.10000 %	2020
102 100 \$	2.15000 %	2021

104 900 \$	2.25000 %	2022
107 800 \$	2.30000 %	2023
467 200 \$	2.30000 %	2024
Prix : 98,47600	Coût réel : 2.70320 %	

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu unanimement

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que la municipalité de La Guadeloupe accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 septembre 2019 au montant de 881 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 335-2003, 365-2006, 405-2009, 447-2012 et 451-2013 . Ces billets sont émis au prix de 98,47600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-09
198**

11.06 - Représentant à la cour municipale

Attendu l'offre de service, comprenant les tarifs honoraires s'y référant, déposée par Cain Lamarre devant ce conseil et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu de renouveler le mandat de Cain Lamarre comme représentant de la municipalité La Guadeloupe à la cour municipale de Ville St-Georges pour l'exercice financier 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.07 - Renouvellement assurance 2019-2020

Dépôt du renouvellement d'assurance 2019-2020

12 - LÉGISLATION

Aucune législation.

13 - DIVERS

Aucun sujet.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2019-09
199**

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, directrice générale